

# Rapport de la mission de réflexion pour la réalisation d'un projet de campus des arts et de l'architecture au cœur de Paris

**Laurent Dumas**

Président du conseil d'administration de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts  
Président-directeur général d'Emerige

**Pierre-Paul Zalio**

Professeur des universités à l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay  
Président de l'Etablissement public Campus Condorcet  
Membre du conseil d'administration de l'Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais

Les auteurs du rapport remercient Estelle Pagès et Lucie Nottin pour leur concours.

Ils remercient également Caroline Lecourtois pour l'efficacité de son accompagnement.

# 1. Synthèse

La lettre de mission adressée le 5 juillet 2024 par la ministre de la Culture témoignait d'une grande ambition pour le site de la rue Bonaparte et du quai Malaquais ainsi que pour les deux écoles d'excellence qui en partagent l'usage : l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris (ENSBA) et l'École nationale supérieure d'architecture Paris Malaquais (ENSAPM).

Actuellement, l'ENSBA occupe 17 306 m<sup>2</sup> pour 673 étudiants et l'ENSAPM 2 823 m<sup>2</sup> pour 839 étudiants. Les deux écoles sont rattachées à l'Université Paris Sciences et lettres (PSL) et font face à des défis d'internationalisation et d'adaptation au modèle licence, master, doctorat (LMD) tout en préservant leurs modèles didactiques respectifs. Elles manquent l'une comme l'autre d'espace pour développer leurs activités pédagogiques et de recherche.

La mission avait pour objectif d'écouter les parties prenantes des deux écoles et d'accompagner les deux établissements dans l'élaboration d'un projet qui articulât rénovation et valorisation du site (dont des travaux d'urgence), conditions de développement de chacune des écoles et propositions de projets transversaux. La mission a donc largement consulté et a visité attentivement les lieux.

Elle s'est efforcée de dissiper de nombreux malentendus. Elle l'a fait, tout d'abord, en réaffirmant la distinction nécessaire entre les formations des artistes et des architectes ainsi que le respect de leurs singularités respectives, en soulignant notamment l'importance du modèle pédagogique en atelier de l'ENSBA, en prenant acte des besoins de surfaces exprimés de part et d'autre, et en analysant, sans a priori, les conditions de coexistence des différentes activités sur le site.

Aujourd'hui, l'accueil des 2 000 personnes qui fréquentent journalièrement le site Malaquais est insatisfaisant et inadapté ; il en va de même du seul lieu de sociabilité aujourd'hui disponible pour les étudiants.

Les 34 ateliers de l'ENSBA requièrent des espaces spécifiques, et ses bases techniques sont réparties sur les deux sites de Bonaparte et de Saint-Ouen. Par ailleurs, l'ENSBA gère une collection d'environ 450 000 œuvres qui restent à recoler et dont les conditions de conservation sont précaires.

Les studios de projet de l'ENSAPM, quant à eux, requièrent des espaces spécifiques aujourd'hui inexistant. L'ENSAPM dispose d'un tout petit atelier bois insuffisant à ses activités. Elle manque d'espaces tant pour ses studios de projets que pour ses studios de prototypage.

Chaque école possède sa propre bibliothèque comprenant 64 753 ouvrages pour l'ENSBA et 32 240 ouvrages pour l'ENSAPM. Enfin, les deux écoles ont besoin d'espaces d'exposition.

La mission a donc identifié plusieurs axes de collaboration, en cours ou à créer, que les écoles devraient poursuivre ou développer, notamment relatifs aux matériaux, à la scénographie, à l'intelligence artificielle (IA) et, plus largement, à la recherche en arts et architecture, le cas échéant dans le cadre de l'Université PSL.

Les recommandations qu'elle propose s'inscrivent en faveur du développement de plusieurs axes de collaboration et de synergies communes, tout en préservant les spécificités de chaque école. Elles portent sur les axes suivants :

- La pédagogie en scénographie d'exposition ;
- Une politique documentaire coordonnée ;

- Le développement de la recherche sur les matériaux et en IA ;
- L'usage de bases techniques et leurs interactions avec les ateliers ou studios ;
- Le développement d'espaces d'accueil, de convivialité et d'exposition ;
- La gouvernance et la gestion du site ;
- La gestion et l'accessibilité des collections ; à cet égard, elle préconise qu'une partie significative de la collection des Beaux-Arts soit relocalisée et stockée hors du site ;
- L'amélioration des conditions d'exercice de chacun des établissements.

Dans ce cadre, la mission suggère de faire évoluer les modalités de d'utilisation de certains espaces (amphithéâtres, salles de cours, espaces de circulation) au bénéfice des deux écoles. Elle préconise de mutualiser les fonctions d'exploitation et de maintenance du site.

La mission a pris note de plusieurs potentialités constructives : surélévation des Loges, creusement de la cour Bonaparte ou optimisation des dispositions des espaces, etc. Un grand projet architectural est donc envisageable et la mission le recommande fortement afin de donner à ce site exceptionnel la visibilité et le rôle que le ministère de la Culture attend de lui, en complémentarité avec le site de Saint-Ouen, pour lequel la mission émet des recommandations.

Ainsi le présent rapport pointe-t-il la nécessité d'engager trois chantiers prioritaires :

- La rénovation du Palais des études et de la cour Bonaparte en raison des désordres structurels constatés : ce chantier nécessite une évacuation complète du bâtiment, la création de nouveaux locaux techniques, la réparation de la verrière et l'intervention sur les fondations ;
- Le lancement d'un projet architectural ambitieux par lequel créer environ 8 000 à 8 500 m<sup>2</sup> afin répondre aux préconisations relatives à la création d'un espace d'accueil, d'espace de convivialité et d'une matériauthèque ; deux pistes sont proposées : construire 5 000 m<sup>2</sup> supplémentaires sur le site Bonaparte et développer un site secondaire à Saint-Ouen ;
- Le développement du site de Saint-Ouen pour l'accueil de nouvelles bases techniques, de nouveaux ateliers et d'un espace de convivialité, afin de faire de ce site un pôle de développement pour les deux écoles.

Quoique de nature très diverse, les vingt-cinq propositions émises par la mission constituent un ensemble cohérent : le projet ambitieux que dessine en filigrane les propositions relatives aux deux écoles justifie l'ampleur de l'investissement de l'État à l'appui duquel cette mission a été conduite.

## 2. Récapitulation des recommandations

- La mission préconise que le projet pour le site soit conçu en cohérence avec le modèle pédagogique de l'atelier à l'ENSBA ;
- La mission préconise que soient décrits les espaces nécessaires aux différents ateliers et bases techniques afin d'établir le nombre d'ateliers et bases que peut raisonnablement héberger le site. Au vu du retour d'expérience du site de Saint-Ouen, la mission préconise d'envisager d'y développer, à l'avenir, les nouveaux ateliers et bases techniques ;
- La mission préconise l'établissement, dans le cadre du projet de site, d'un schéma fonctionnel des interactions ateliers/bases techniques. La mission préconise de formaliser les proximités spatiales préférentielles entre bases techniques et ateliers afin d'énoncer les conditions de développement d'un site secondaire ;
- La mission préconise que soient explicitées les conditions dans lesquelles certains partages entre bases techniques pourraient être organisés et formalisés entre les deux écoles ;
- La mission préconise que les amphithéâtres et les espaces publics et de circulations (hors Chimay) soient, dans la plus large mesure, envisagés comme des espaces partagés et faisant l'objet d'un partage de charges adapté entre les deux écoles ;
- La mission préconise que des espaces pédagogiques spécifiques de type studio soient développés pour l'enseignement de l'architecture ;
- La mission préconise que soit prévu dans le projet le développement d'espaces pour le prototypage en architecture. Instruire la possibilité que l'extension du site de Saint-Ouen puisse répondre à cette attente ;
- La mission préconise que soient prévus des espaces de stockage pour les productions pédagogiques des étudiants des deux établissements ;
- La mission préconise que soit envisagée la création d'un FabLab commun aux deux écoles ;
- La mission encourage l'ENSBA à poursuivre le chantier des collections. Elle doit notamment définir le plus clairement possible la répartition raisonnée entre la part de la collection utile à l'activité pédagogique et qui devrait être sous le regard des étudiants, et la part qui pourrait être consultée ponctuellement dans les réserves (à Pantin ou Saint-Denis). La notion d'école-musée devra, à cet égard, être précisée ;
- La mission préconise, en conséquence, le déménagement d'une part substantielle de la collection ;
- Selon les hypothèses retenues de réaménagement et d'extension des surfaces, la mission estime que le site pourrait prévoir un espace d'exposition permanente d'un extrait de la collection ouvert au public ;
- La mission préconise que soient prévus dans le projet des espaces d'exposition des travaux des étudiants des deux écoles. Le site dispose pour cela, en l'état, de la cour du Palais des études, du palais des Beaux-Arts et de la Chapelle. Un cadre formalisé, découlant d'une stratégie de valorisation des travaux des étudiants de chacune des écoles, devra se substituer aux aléas des mises à disposition ponctuelles d'espaces ;

- Une politique documentaire coordonnée devra être développée à l'échelle du site ;
- La mission recommande que soit prévue sur le site une « maison de la recherche » propre à accueillir et à favoriser les échanges pour les activités des laboratoires, des chercheurs et des doctorants des deux écoles ;
- La mission recommande qu'un axe de recherche sur les matériaux soit soutenu à travers la création d'une matériauthèque commune entre les établissements, laquelle pourrait servir à la fois les formations, l'expérimentation et la recherche sur le site ;
- La mission recommande de capitaliser sur les coopérations existantes sur la scénographie pour structurer un axe de recherche commun aux deux écoles ;
- La mission préconise de traiter la collection comme un objet pluridisciplinaire et expérimental de recherche ;
- La mission préconise que les deux écoles proposent ensemble un axe de recherche, en lien avec leurs formations respectives, dans les domaines de l'IA ;
- La mission préconise l'aménagement d'un espace d'accueil adapté pour le site et les deux écoles ;
- La mission préconise la création d'un espace de sociabilité partagé, de nature à améliorer les conditions d'études sur le site. De manière générale, la mission recommande qu'une réflexion soit conduite, dans le cadre du projet, sur les aménités nécessaires à la vie étudiante sur le site ;
- La mission préconise que soient mutualisées l'exploitation et la maintenance du site ;
- La mission préconise de réaliser les travaux d'urgence qui s'imposent pour le Palais des études. Une rénovation complète de la cour Bonaparte devra être également prévue ;
- La mission préconise qu'un projet architectural ambitieux permette d'offrir des surfaces supplémentaires sur le site Bonaparte-Malaquais ;
- La mission préconise que le site de Saint-Ouen puisse constituer un pôle de développement pour les deux écoles.